



## MESURES D'URGENCE EN CAS D'ACCIDENT DE PERSONNE

### → Donner l'alerte



**MEDICAL 15**

- Indiquer :
  - Lieu de la victime (bâtiment, étage)
  - Nombre de victimes
  - Etat des blessures
  - Votre identité

***Ne jamais raccrocher le premier !***

### → Sécuriser la zone et Protéger la victime



→ Faire appel au Sauveteur Secouriste du Travail (SST) le plus proche (*étiquettes SST affichées au-dessus des portes des bureaux*)



### → Attendre l'assistance médicale : ne pas laisser la victime seule !



- Ne pas déplacer la victime sauf en cas de risques graves
- Ne rien faire absorber à la victime

